



BRETIGNY

A S I C E



CUGY



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

Préavis 17-2020

Rapport de gestion et comptes 2019



ASICE

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 125b de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956", le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2019.

Cugy, le 14 février 2020

Au nom du Comité de direction

J.-P. Sterchi

C. Bovay

Table des matières

1.	Comité de direction	
1.1	Composition	3
1.2	Affaires traitées	4
1.3	Finances.....	5
2.	Bâtiments	
2.1	La Combe	7
2.2	Cugy	10
2.3	Bretigny.....	10
2.4	Froideville	10
2.5	Morrens	10
2.6	Inventaire des salles de classe	11
2.7	Nombre d'élèves par commune.....	11
2.8	Etude démographique.....	12
2.9	Situation préavis – mobilier scolaire.....	13
3.	ASICE employeur	
3.1	Informations générales	14
3.2	Secrétariat et gestion des comptes.....	18
3.3	Conciergerie	19
3.4	Bibliothèque intercommunale du Haut-Talent	20
3.5	Devoirs surveillés.....	22
3.6	Personnel de surveillance.....	22
3.7	Cantine de la Combe et zone de pique-nique.....	23
3.8	Cantine de Froideville	24
3.9	Parascolaires - Partage des responsabilités	25
4.	Affaires scolaires	
4.1	Grille horaire	26
4.2	Indemnisation de repas.....	26
4.3	Salles de gymnastique	26
4.4	Piscine	27
4.5	Sports scolaires facultatifs.....	27
4.6	Matériel de musique	28
4.7	PPLS.....	28
4.8	Assurance complémentaire des élèves	29
4.9	Courses et camps.....	29
4.10	Caisses de classe	29
4.11	Animations culturelles	29
5.	Transports scolaires	
5.1	Règlement	30
5.2	Organisation des transports scolaires	30
5.3	Organisation des courses spéciales	30
5.4	Appel d'offres	31
6.	Conseil intercommunal	
6.1	Composition	32
6.2	Séances.....	33
7.	Conseil d'établissement	
7.1	Composition	34
7.2	Rapport d'activité.....	34
8.	Conclusion	38

RAPPORT DE GESTION 2019 DU COMITE DE DIRECTION

1. Comité de direction

1.1 Composition

Composition du Comité de direction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Municipaux des écoles	
Président	M. Jean-Pierre Sterchi, Cugy
Vice-présidente	Mme Katia Cruchon, Morrens
	Mme Seema Ney, Bretigny
	M. Pierre-Alain Witzig, Froideville
Secrétaire	Mme Chantal Bovay

Les tâches sont réparties de la manière suivante :

- | | | |
|---|--|---------------------|
| 1 | Direction
Administration
Finances | Jean-Pierre Sterchi |
| 2 | Transports
PPLS | Katia Cruchon |
| 3 | Bibliothèque
Parascolaire hors UAPE
Lien Ecole - EFAJE - UAPE | Seema Ney |
| 4 | Bâtiment de la Combe
Espaces extérieurs de la Combe
Mobilier scolaire
Piscine | Pierre-Alain Witzig |

Rappelons que la directrice de l'établissement assiste à toutes les séances du Comité de direction. Mme Virginie Dorthe a été nommée Directrice de notre établissement au 1^{er} décembre 2018.

Séances du CoDir

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises : les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 7 juin, 28 juin, 16 août, 6 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 6 décembre.

1.2 Affaires traitées

Les affaires portées à l'ordre du jour des séances du Comité de direction ont été nombreuses.

Les préavis suivants ont été proposés au Conseil intercommunal et acceptés par ce dernier :

- N° 12/2019 – Rapport de gestion et comptes 2018
- N° 13/2019 – Budget scolaire 2020
- N° 14/2019 – Budget parascolaire 2020
- N°15/2019 – Demande d'extension du chauffage à distance (CAD) existant en incluant une nouvelle infrastructure de la commune de Cugy
- N° 16/2019 – Demande d'approbation d'un projet de création d'un centre d'animation destiné à la jeunesse des quatre villages de l'Association scolaire

Les autres principaux sujets ayant retenu l'attention du Comité de direction sont les suivants :

- la gestion des comptes 2019 ;
- la recherche d'une nouvelle fiduciaire pour le contrôle des comptes 2019 et suivants ;
- l'étude d'une nouvelle convention avec le Mont concernant le coût des locaux PPLS ;
- l'analyse et la décision des dérogations d'enclassements ;
- l'entretien du bâtiment ;
- la collaboration avec la société MicroGis et l'école pour l'organisation des transports scolaires et des courses spéciales ;
- l'étude d'un appel d'offres pour les transports scolaires et courses spéciales ;
- l'étude des coûts des locaux loués aux communes ;
- la gestion des collaborateurs et collaboratrices ;
- l'engagement d'un nouveau médecin scolaire en collaboration avec l'AVASAD ;
- l'engagement d'une nouvelle auxiliaire de bibliothèque dès août 2019 ;
- l'organisation des cantines et de la zone pique-nique ;
- l'étude d'un programme de gestion des cantines ;
- la collaboration avec le traiteur ;
- la collaboration avec les UAPE ;
- la mise en place des devoirs surveillés ;
- l'organisation de la surveillance des enfants entre les horaires scolaires et les transports scolaires ;
- l'accueil des 6P dans la cantine de la Combe durant le 1^{er} semestre 2019 ;
- l'étude de l'accueil parascolaire des 7 et 8P, obligatoire dès fin 2020 ;
- l'étude d'un centre d'animation pour les jeunes ;
- la gestion administrative des camps scolaires ;
- l'étude de l'entretien des bornes Wifi ;
- la facturation d'une part des transports pour les élèves de la Bérallaz ;
- l'étude de l'évolution démographique ;
- l'étude de l'utilité de l'assurance complémentaire des élèves et son annulation ;
- l'étude du chauffage et son extension au centre de vie enfantine de Cugy ;
- la rédaction des communications mensuelles aux municipalités.

1.3 Finances

Gestion et comptes 2018

La gestion et les comptes 2018 ont été acceptés par le Conseil intercommunal le 26 mars 2019.

Pour la clôture de cette année comptable, c'est un total de charges de CHF 4'665'385.20 pour le primaire et le secondaire. Ce qui représente un coût de CHF 4'674.73 par élève (998 élèves au total pour nos quatre communes), le coût de l'élève au niveau du budget 2018 était de CHF 4'462.53 (1025 élèves).

La fiduciaire OFISA a procédé à une vérification succincte des comptes 2018.

Budgets 2020

Pour plus de clarté, le budget 2020 a été scindé en deux. Nous aurons dorénavant un budget scolaire et un budget parascolaire.

Le budget scolaire 2020 de l'ASICE a été accepté par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 24 septembre 2019.

Le total des charges prévues se monte à CHF 4'819'450.00 pour une estimation de 1037 élèves, soit un coût à l'élève de CHF 4'647.49. Dans le budget 2019 celui-ci était de CHF 4'787.37 mais il incluait le parascolaire.

Le budget parascolaire 2020 de l'ASICE a été également accepté par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 24 septembre 2019.

Le total des charges du budget parascolaire est de CHF 229'800.00, soit un coût de l'élève (uniquement basé sur les 7P à 11S, 484 élèves) de CHF 474.79. Ce budget inclut la première partie du lancement de l'accueil des 7P à 11S à la rentrée d'août 2020.

Changement de fiduciaire dès 2020

Le Conseil intercommunal avait demandé à ce que l'on change de fiduciaire tous les 5 ans. Le Comité de direction a donc remercié la fiduciaire OFISA et a demandé des offres à 5 fiduciaires de la région. C'est finalement la fiduciaire Fidinter qui a été retenue.

Tarifs pour les écolages

Nous rappelons que selon la décision 138, établie par Mme Lyon - ancienne Cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture, concernant les articles 133 et 138 de la LEO, les tarifs d'écolages ont été fixés de la manière suivante :

- CHF 1'300.00 lorsqu'un élève est au bénéfice d'une dérogation à l'aire de recrutement
- CHF 1'500.00 lorsqu'un élève est transféré d'un établissement à un autre
- CHF 4'000.00 lorsqu'un élève intègre une classe Sport-Art-Etudes constituée à cet effet
- CHF 1'300.00 lorsqu'un élève intègre une classe Sport-Art-Etudes qui est existante.

Ecolages pour les élèves de Montheron

Pour les élèves venant de Montheron, sauf exception pour les élèves de la Bérallaz, une nouvelle convention a été établie en 2016 avec la Commune de Lausanne. Le tarif est de 4'500.00 par élève.

Pour les élèves de la Bérallaz, qui sont des élèves dont la plupart des parents ne sont pas domiciliés sur le territoire lausannois, le tarif normal est appliqué, soit CHF 1'300.00 par élève. Ce montant est facturé à la commune de domicile des parents ou à la Ville de Lausanne pour les enfants sous tutelle.

En nous basant sur ces mêmes articles, nous avons pu dès l'année scolaire 2017-2018, facturer une part des transports scolaires à la Fondation Bellet, en charge de la Bérallaz. Pour l'année 2019 c'est un montant de CHF 4'167.15 qui a été facturé.

2. Bâtiments

Location de classes

Le montant des locations des salles de classe et les montants des charges se montent à CHF 22'750.00 et à CHF 11'000.00 pour l'entretien, par classe. L'indemnité de 22'750.00 par local est utilisée pour la dernière fois sur l'année 2019.

En effet, comme annoncé dans le rapport de gestion l'an passé, le Comité de direction s'est penché sur le coût réel des bâtiments par rapport aux locations versées par l'ASICE. Un tableau à l'intention des Municipalités a été élaboré afin d'évaluer les charges des bâtiments communaux.

Les données apportées par les quatre Municipalités ont permis de fixer trois tarifs différents par local soit,

- CHF 35'000.00 pour les bâtiments neufs (bâtiments en cours d'amortissement)
- CHF 12'000.00 pour les bâtiments rénovés (rénovation lourde qui a fait l'objet d'un préavis)
- CHF 5'000.00 pour les bâtiments anciens (bâtiments amortis qui ont fait l'objet d'un entretien courant)

Quant à la somme allouée pour l'entretien, elle reste fixée à 11'000.00 francs par local par année.

Ces montants entreront en vigueur dès janvier 2020.

2.1 La Combe

Le collège de la Combe possède 16 classes et est entièrement occupé par des élèves du secondaire (9 à 11^{ème}). Ce bâtiment dispose d'autre part de deux salles de gymnastique, d'une cantine scolaire et d'une petite bibliothèque aménagée en 2018, d'une salle de musique, d'une salle de sciences et d'une salle annexe à la salle de sciences, ainsi que d'une salle d'arts visuels.

Ce collège abrite aussi la direction et le secrétariat de notre établissement scolaire.

Entretien du bâtiment

L'entretien du bâtiment a essentiellement porté sur :

- la réparation de moteurs des stores qui cassent ;
- l'installation d'un film anti-regard à l'infirmerie ;
- l'installation de pare-soleil dans l'infirmerie et les bureaux de la direction.
- la réparation de dégâts causés par les élèves (par exemples, tables, chaises, WC, portes, ...);
- le rehaussement de la clôture côté parking, servant à empêcher les ballons de sortir du terrain de sport ;
- l'installation de fermetures par badges pour la cafétéria, l'entrée principale et la salle des maîtres;
- l'entretien du terrain de sport ;
- de petites réparations diverses.

Dégâts

Il y a de nombreux dégâts (meublement dessiné ou tailladé, WC souillé, etc.) faits par les élèves mais nous n'arrivons malheureusement pas souvent à trouver les responsables. Il arrive que, lorsque ceux-ci sont identifiés, certains parents refusent de payer car nous ne disposons pas de preuves formelles.

Wifi

Le Comité de direction a mandaté M. Besson de la société Computis pour la gestion du réseau Wifi de la Combe. Les communes de l'ASICE travaillent également avec cette société. Nous avons ainsi un seul prestataire pour tous les problèmes de connexion.

Serrures

Le système de fermeture avec des clés n'a jamais donné satisfaction. De plus, les cylindres des clés électroniques commencent à lâcher et une pièce coûte environ CHF 600.00. Le Comité de direction a donc pris la décision de le remplacer par un système de badge. Ce système nous permet de changer les accès petit-à-petit en commençant par les portes qui doivent être hautement sécurisées.

Ce système est plus facile à gérer pour notre concierge, tout se programmant depuis son bureau, sans avoir besoin de passer vers chaque porte.

Après avoir équipé en 2018 la 2^{ème} porte d'entrée et le secrétariat, nous avons poursuivi ces installations sur la porte principale du bâtiment, la cantine scolaire et la salle des maîtres.

Treillis vers le parking

Suite à une demande reçue en automne 2018 et après examen de la situation, le rehaussement des treillis derrière les buts de football situés vers le parking de la Combe a été exécuté au printemps. En effet, le ballon arrivait souvent chez les voisins du bâtiment ou sur les voitures stationnées dans la zone de parc.

Chauffage – approvisionnement

C'est toujours l'Association du triage Mèbre-Talent qui nous fournit les copeaux. La qualité livrée donne entière satisfaction à notre concierge.

Chaudière

Suite aux nouvelles normes en vigueur pour les chaudières à bois, un contrôle a été fait par la Direction générale de l'environnement et notre chauffage ne correspond pas aux normes actuelles. Plusieurs modifications ont été apportées mais elles ne sont pas suffisantes pour la mise en conformité complète.

Une offre pour la chaudière nous est parvenue. Pour la réparation et la remise aux normes en installant un filtre, il faudrait compter CHF 70'000.00. De plus, il faut trouver un endroit où l'on pourrait installer ce filtre relativement volumineux. Il y aurait le bureau actuel du concierge, situé à proximité, mais il faudrait trouver un autre endroit pour loger le service de

conciergerie, il y a aussi la possibilité de l'installer sur le toit du collège mais cette solution n'est pas très pratique car il faut régulièrement aller vider les particules. Le CoDir étudie toutes les possibilités et reviendra auprès du Conseil intercommunal avec une proposition en 2020.

Le Codir a mis l'accent en 2019 sur une autre étude liée au chauffage. Il s'agit de l'étendue du chauffage à distance (CAD) jusqu'au Centre de Vie infantine, qui sera installé sur la parcelle 87 par la Romande énergie suite au contrat signé avec la commune de Cugy. La possibilité de remettre l'entier de notre système de chauffage à la Romande Energie a été étudiée mais finalement nous allons rester propriétaire de notre système de chauffage. Un contrat de maintenance comprenant le chauffage et les conduites ainsi que les sous-stations sera signé pour 2021 avec la Romande énergie. Nous aurons ainsi un seul interlocuteur pour la gestion de notre système de chauffage. Précisons qu'actuellement nous avons un contrat de maintenance uniquement pour la chaufferie auprès de la société Entretec.

Panneaux photovoltaïques

En 2019, le projet de Centre de vie infantine a relancé la réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires dont celui de la Combe. Plusieurs variantes ont été envisagées. Cependant, pour des raisons techniques et de coût, il n'a pas été possible d'envisager d'installer des panneaux sur le toit de la Combe ou des bâtiments scolaires de Cugy et d'en faire bénéficier aussi le CVE, comme espéré. Finalement ce dernier sera équipé d'une manière indépendante.

Le Comité de direction réfléchit toujours à la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Combe ceci d'autant plus que le toit végétalisé serait à remettre en état. L'étude sera reprise en 2020.

Utilisation des locaux par le conservatoire

Selon la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM), les communes ou associations doivent aider les conservatoires ou écoles de musique reconnues à la mise en place de leurs cours. D'après cette LEM, on ne peut pas facturer de location. L'ASICE encourage donc l'enseignement de la musique en proposant gracieusement la salle de musique au Conservatoire du Gros-de-Vaud et à celui du P'tit Conservatoire du Haut-Talent.

Parking

La Commune de Cugy vend des macarons permettant le stationnement aux abords des collèges pour les enseignants et d'autre part, ces derniers peuvent stationner librement, lorsque le parking scolaire est complet, sur le parking payant de la Cavenettaz. En contrepartie, des contrôles sont effectués afin de garantir l'usage exclusif des parkings aux ayants-droit entre 7h et 17h.

Autres sites Scolaires

2.2 Cugy

En 2019, la commune de Cugy a procédé à la rénovation de la salle des maîtres du collège de la Chavanne en installant un nouveau bloc de cuisine.

Il n'y a pas eu de modification sur les autres bâtiments scolaires communaux en 2019.

2.3 Bretigny

Le Collège de l'Ancien battoir accueille 4 salles de classe, une salle polyvalente et une UAPE de 36 places.

En 2020, l'ASICE va renoncer à louer la salle du clocher. Cette location avait été maintenue car elle était une solution de secours pour l'ASICE au cas où il faudrait une classe supplémentaire pour les petits. Le Comité se rend bien compte que ce n'est pas une solution satisfaisante car il faudrait organiser de nouveaux transports et l'UAPE de Bretigny ne pourrait vraisemblablement pas accueillir une nouvelle vague d'enfants.

2.4 Froideville

En 2019, la commune de Froideville a installé une nouvelle ligne pour le Wifi.

2.5 Morrens

La Commune de Morrens, suite à une nouvelle votation, a dû renoncer à la construction d'une nouvelle salle polyvalente qui devait accueillir également une UAPE. Elle a pu mettre en place une solution temporaire d'accueil à la rentrée d'août pour 18 élèves dans l'ancienne garderie située au-dessus du Four à pain. Ce lieu a été approuvé par l'Efaje et c'est Mme Anex, directrice de l'UAPE de Bretigny, qui gère cette nouvelle structure.

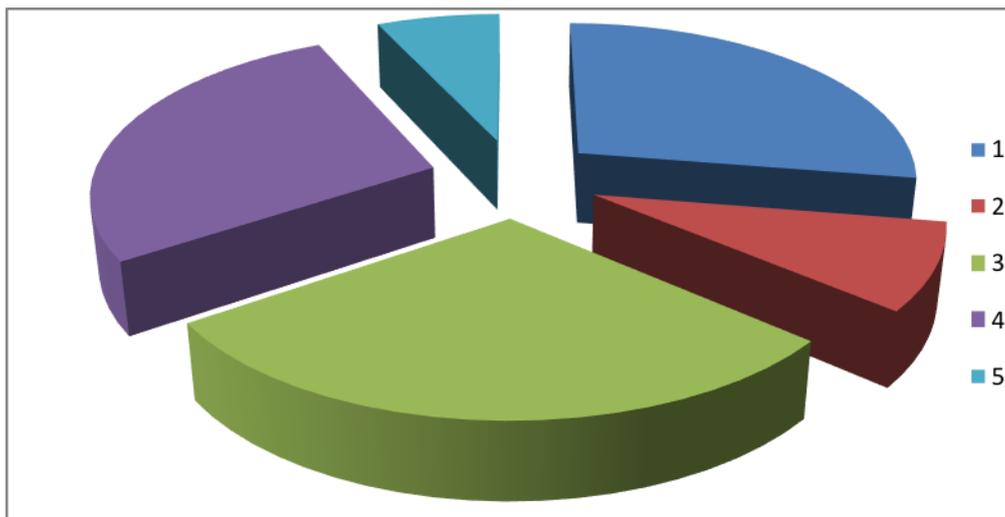
L'autorisation d'exploitation accordée par l'OAJE n'étant que de 2 ans et non renouvelable, la commune de Morrens cherche encore une solution plus pratique et pérenne pour son UAPE et souhaite pouvoir accueillir rapidement 24 élèves.

Concernant, la salle polyvalente, l'utilisation de la salle Davel devra être maintenue bien que le corps enseignant soit de plus en plus réticent à enseigner dans ce local qui ne répond pas aux normes fixées par le Service de l'éducation physique du canton de Vaud.

2.6 Inventaire des salles de classe 2019

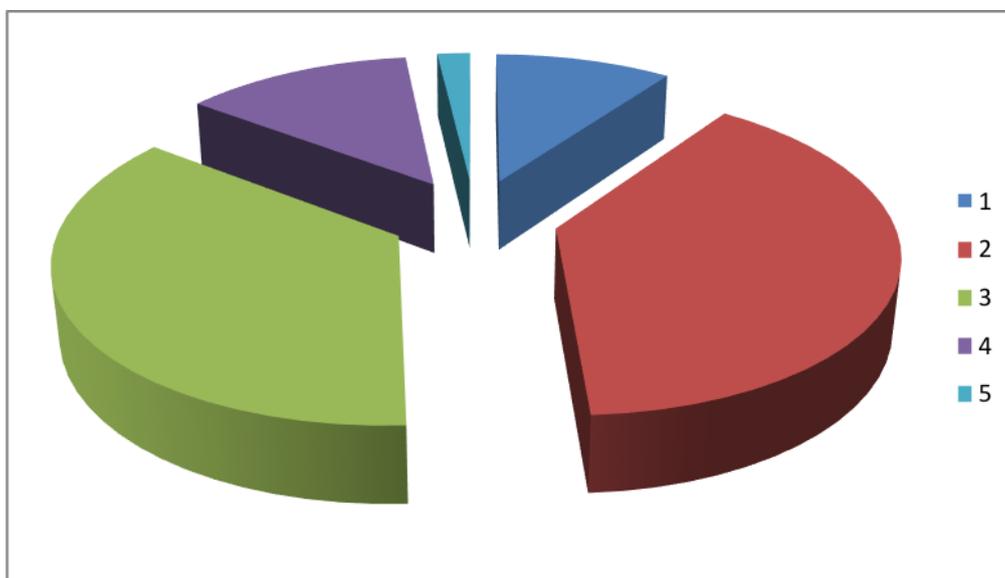
Notre établissement compte 58 classes :

1	ASICE	16 salles de classe
2	Bretigny	4 salles de classe
3	Cugy	17 salles de classe
4	Froideville	16 salles de classe
5	Morrens	4 salles de classe



2.7 Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2019

1	Bretigny	102 élèves
2	Cugy	402 élèves
3	Froideville	370 élèves
4	Morrens	132 élèves
5	Autres (y compris Montheron)	19 élèves
Total :		1025 élèves



2.8 Etude démographique

En 2017, Jean-Pierre Sterchi et Muriel Gross, Conseillère en développement organisationnel à la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), avaient étudié et estimé l'évolution démographique sur les prochaines années de nos communes.

Selon cette estimation, nous devions manquer de classes à l'avenir. Cependant, la situation a changé avec la rareté des terrains constructibles et la mise en zone réservée de plusieurs de nos communes. Nous avons constaté depuis cette étude que le nombre d'élèves a légèrement baissé et s'est finalement stabilisé. Les données fournies par les contrôles des habitants indiquent qu'il y aura une augmentation marquée du nombre d'élèves qui entreront en 1P en 2020 mais que dès 2021 ce nombre sera inférieur ou égal à celui connu récemment.

Tableau des élèves au 01.10.2019

L'établissement nous a envoyé la liste des élèves au 1^{er} octobre 2019 et nous pouvons constater que le nombre d'élèves s'est stabilisé. Le Comité de direction estime qu'il n'y a pas de besoin de nouvelles salles de classe au primaire à court terme, cependant la situation n'est pas aussi réjouissante au secteur secondaire qui, pour la première fois, accueillera deux volées dépassant largement les 100 élèves à la rentrée 2020 (en 9S et en 11S). Dans ce secteur la situation est problématique sachant que l'enseignement actuel nécessite la constitution de groupes (options, niveaux 1 et 2 dans certaines branches en VG) et que dès lors le nombre de locaux doit être supérieur au nombre de classes d'élèves.

Etat au 1er octobre 2019							
Niveau	Bretigny	Cugy	Froideville	Montheron	Morrens	Autre	Total
1P	10	27	36		9		82
2P	4	27	29	1	11		72
3P	7	37	24	1	9		78
4P	8	43	37		12		100
5P	12	31	39		11		93
6P	11	36	32	3	12		94
7P	10	41	34	2	12		99
8P	15	41	37	2	13		108
7-8 EIP	3	2	1	2	4		12
Total P	80	285	269	11	93	0	738
9VG	5	18	15	2	4		44
9VP	1	19	10		5		35
10VG	4	17	24	2	7		54
10VP	4	21	17		8		50
11VG	2	17	19	2	7		47
11VP	5	21	13		7		46
9-11 EIS	1	4	3	1	1	1	11
Total S	22	117	101	7	39	1	287
Total	102	402	370	18	132	1	1025

Le Comité de direction va poursuivre cette étude en collaboration avec une délégation de la Direction organisation et planification (DOP), de la direction de l'établissement scolaire et des communes afin d'établir les besoins en matière de salles de cours et de salles spéciales. Le Conseil intercommunal recevra une information précise en 2020 sur les conclusions de ce groupe de travail.

2.9 Situation préavis Mobilier scolaire

Un préavis pour un montant de CHF 300'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire a été accepté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 31 mars 2015. En 2015, la somme de CHF 140'049.20 avait été utilisée pour équiper le bâtiment de l'Epi d'Or. En 2016, une partie de ce montant a permis d'équiper une salle de classe à Morrens pour un montant de CHF 20'259.85, de changer du mobilier à la Chavanne pour un montant de CHF 11'137.50 et d'équiper le collège de la Combe avec des porte-habits pour un montant de CHF 11'610.00. En 2017, nous avons équipé les nouvelles salles de Bretigny pour un montant de CHF 74'318.10, nous avons acheté des armoires pour le secrétariat d'une valeur de CHF 2'224.80 et du petit mobilier pour un montant de CHF 892.50. En 2018, nous avons équipé la bibliothèque transformée en salle de classe à la Combe pour un montant de CHF 22'527.80 et du mobilier pour le secrétariat, la 2^{ème} salle de sciences et la salle de couture pour un montant de CHF 12'993.63. En 2019 ce préavis a été bouclé après achat de petit mobilier pour Morrens pour une valeur du solde disponible soit CHF 818.50.

Equipement nouvelle salle de classe à la Combe (ancienne bibliothèque)

En tant qu'établissement pilote en matière d'éducation au numérique, l'école désirait expérimenter une alternative au beamer, celle d'un grand écran de diffusion et un tableau blanc sur roulette. Nous avons pu obtenir, en 2018, d'un fournisseur un prêt sur plusieurs mois d'un écran interactif afin que l'école puisse tester ce moyen didactique. Une formation a été donnée aux enseignants de cette classe. Suite à cet essai, cet équipement a été acheté en 2019.

Cet écran donne entière satisfaction à l'enseignante principale de cette classe sachant qu'il est utilisé en interactivité avec les tablettes mises à disposition des élèves d'une part et que, d'autre part, la qualité de l'image projetée est nettement supérieure à celle du beamer. De plus, cette installation étant fixée sur des roulettes, elle est mobile et peut être aussi utilisée dans d'autres salles pour des événements demandant une qualité supérieure de présentation.

3 ASICE employeur

3.1 Informations générales

Site internet

Notre site internet est régulièrement mis à jour.

Les parents vont sur ce site pour inscrire les enfants à la cantine ou aux devoirs surveillés.

Les membres du Conseil intercommunal reçoivent l'ordre du jour et le matériel nécessaire aux séances par le biais de celui-ci.

Communication du CoDir aux municipalités

Le CoDir envoie, après chaque séance du Comité de direction, un document intitulé « Information aux municipalités » résumant les éléments importants de la séance mensuelle en une page.

Affaires parascolaires

Cantines

Nous rappelons ci-dessous les coûts facturés aux parents.

- Repas et garde 5-6 P : 16.00 par jour
- Repas chaud de 7 P à 11 P : 12.00 par repas
- Sandwich et salade : 6.00 /pièce
- Zone pique-nique : gratuite

Dès la rentrée d'août 2019, avec l'ouverture d'une UAPE à Morrens, la surveillance des 5-6 P a été abandonnée car les UAPE ont pu accueillir tous les enfants de cet âge qui avaient besoin d'une garde.

Le Comité de direction a pris la décision de mettre en place un programme de gestion des cantines afin d'améliorer le service pour les parents et simplifier la gestion pour notre secrétariat. Chantal Bovay et Seema Ney se sont rendues à des présentations et ont contacté des associations scolaires de la région pour étudier les solutions à disposition. Le choix du CoDir s'est porté sur le programme « Mon portail ». Une présentation a été organisée pour le CoDir, la commission de gestion et pour une partie du personnel de cantine. Une partie de notre personnel suivra une formation au printemps 2020.

Ce programme sera mis en place pour la rentrée d'août 2020. Il permet une gestion des présences et des absences des élèves inscrits, ainsi qu'une gestion des inscriptions et des coûts plus en phase avec les technologies actuelles. Les inscriptions, modifications pour absence ou ajout de repas seront effectués par les parents par le biais d'un ordinateur ou de leur téléphone portable. Ce sont eux aussi qui chargeront le compte repas de leur enfant afin que l'ASICE puisse débiter les coûts au fur et à mesure.

De plus, grâce à ce programme, des informations automatiques peuvent parvenir aux parents (absence de leur enfant, solde du compte insuffisant, etc.).

Accueil parascolaire des 7-8P

Dans le courant de l'année 2018, Seema Ney et Jean-Pierre Sterchi avaient effectué différentes visites afin de voir ce qui conviendrait le mieux à nos élèves et notre situation.

Lors de l'une de ces visites, ils ont rencontré M. Amamra, responsable d'un centre socioculturel à Rolle. Le CoDir a décidé de mandater M. Amamra afin d'avoir un appui concernant l'étude en vue de la création d'un centre d'animation.

Un questionnaire a été réalisé afin de connaître les besoins des familles. Une centaine de réponses nous sont parvenues. Les réponses confirment le besoin en accueil parascolaire pour les élèves de 7-8^e années, et indiquent que les parents estiment pertinent d'ouvrir cet espace aux élèves jusqu'à la 11^e année.

Le budget 2020, présenté au Conseil intercommunal en septembre, tient compte de la première phase de la mise en place d'un centre d'animation pour les jeunes.

En novembre, le Conseil intercommunal a accepté le préavis pour un centre qui accueillerait les enfants de la 7^{ème} à la 11^{ème} année.

Suite à cette acceptation, le CoDir va engager un-e professionnel-le au printemps 2020 afin qu'il puisse s'occuper de la mise en place de cet accueil pour la rentrée 2020-2021. M. Amamra va également appuyer le CoDir dans cette démarche.

Ce centre d'animation pour les jeunes est prévu au rez-de-chaussée du bâtiment du Motty sur Cugy. Cet espace est actuellement occupé par la Garderie Arc-en Ciel qui déménagera au Centre de Vie enfantine de la commune de Cugy. Cependant, le nouveau bâtiment ne sera pas terminé avant l'été 2021. Des locaux provisoires seront mis à disposition pour l'année scolaire 2020-2021.

UAPE

Suite à la mise en place d'une UAPE sur Morrens à la rentrée d'août, tous les enfants de 1 à 6P dont les parents ont besoin d'une structure d'accueil ont trouvé une place. L'ASICE n'a donc plus besoin de mettre en place un accueil sur midi pour les 5-6P.

Mandat Canton-ASICE

A la fin des transactions menées en 2018, il reste un 12% d'ETP payé par l'ASICE à l'établissement scolaire sur la convention Canton-ASICE. Cela concerne des tâches qu'il est plus cohérent de laisser à l'école (organisation des sports facultatifs, soutien administratif aux organisations de spectacles, intervention pour surveillance – santé – prévention – sécurité, appui aux visites médicales et contrôles dentaires, prévention routière, rapports avec la Police et rédaction du rapport annuel de l'établissement). Les autres tâches sont effectuées par le secrétariat de l'ASICE et par un mandataire en charge de la gestion de l'organisation des transports scolaires et des courses spéciales depuis la rentrée d'août 2019.

La nouvelle convention a été acceptée et signée en 2018.

Médecin scolaire

En juin 2019, la Doctoresse Wyss nous a envoyé sa démission du poste de médecin scolaire. Le Comité de direction, en collaboration avec l'AVASAD, la Direction de l'école et l'infirmière scolaire, a procédé à l'engagement du Dr Gehriger, pédiatre installé au Mont-sur-Lausanne, en qualité de médecin scolaire pour notre établissement.

Projet Lift

Le concierge de la Combe était prêt à prendre un jeune le mercredi après-midi dans le cadre du projet Lift. Au cours de l'année 2019, trois jeunes ont été engagés par l'ASICE pour des contrats de deux mois. Ces jeunes ont donné entière satisfaction à notre concierge qui est prêt à poursuivre sa collaboration au projet « Lift » en 2020.

Séparation parascolaire – école

Un problème de cohérence à intégrer les coûts du secteur parascolaire dans le coût de l'écopier a été relevé en 2018.

En effet, pour les communes, une grande partie des coûts des accueils des élèves apparaît dans la facture sociale (facture parascolaire de l'EFAJE), mais ce n'est pas le cas par exemple pour l'accueil des 6^{èmes}, dont les coûts apparaissent dans les comptes de l'ASICE.

Avec la mise en place prochaine de l'accueil des 7P à 11S, cette séparation devenait de plus en plus nécessaire. Ainsi, en septembre 2019, deux préavis ont été présentés au Conseil intercommunal, un pour le scolaire et un pour le parascolaire.

Entretiens du personnel

Les entretiens du personnel ont été réalisés en avril et mai par le Comité de direction.

Ces entretiens, menés par la secrétaire de l'association et le municipal concerné par le secteur du collaborateur, se sont déroulés dans un climat serein et ont permis à chacun d'exprimer ses satisfactions ou insatisfactions et ses souhaits. D'une manière générale, les collaborateurs sont satisfaits de leurs conditions de travail mais relèvent qu'il y a de plus en plus de travail.

Concernant l'entretien de Chantal Bovay, ce sont le président et la vice-présidente qui ont procédé à son entretien.

Lors de ces entretiens il est ressorti que le personnel des différents services regrettait de ne pas avoir plus de contact avec les autres employés de l'ASICE.

Absences du personnel

Cette année nous avons dû faire face à de nombreuses absences (maladie et accidents) sur du plus ou moins long terme au sein de notre service de conciergerie. Le CoDir a donc engagé Mme Sweety Melchior pour des remplacements et s'en félicite.

Stéphanie Baldisserotto, qui travaillait à environ 20% pour la bibliothèque, a donné son congé pour la fin août. Comme Fabrice Jungo (AID) souhaitait augmenter son taux, le CoDir a pu augmenter son taux de 10% et a engagé Sonia Marti pour l'autre 10%.

Maryline Clément, auxiliaire de cantine sur Froideville, a été accidentée au début des vacances d'été et a dû être remplacée jusqu'à fin décembre. C'est Minou De Giuli qui a accepté de la remplacer durant cette période.

Rallye d'été

Suite à la remarque du personnel de l'ASICE qui relevait que chaque secteur ne rencontrait pas assez souvent le personnel des autres secteurs, Chantal Bovay a proposé au CoDir d'organiser avec deux de ses collègues, un rallye et des grillades pour le personnel.

Un rallye a donc eu lieu à Cugy lors de la semaine 38. Celui-ci a rencontré un vif succès et sera reconduit en 2020. C'est l'équipe qui a gagné en 2019 qui organisera le prochain rallye.

Collation de fin d'année

Chaque année, à mi-décembre, le Comité de direction organise un apéritif dînatoire pour le personnel de l'ASICE. Cette année, Mme Virginie Dorthe ainsi que les secrétaires de l'établissement ont également été conviées à ce moment festif.

Nous avons profité de cette soirée pour remercier le personnel et fêter les 5 ans de présence de Yesica Lopez au secrétariat, de Dominique Pache à la surveillance des enfants à Froideville, de Rita Mento, Elizabeta Croisier, Laurence Treuthardt, Béat Münger à la surveillance aux arrêts de bus et les 10 ans de Chantal Bovay au secrétariat de l'ASICE.

Caisse de pension - CIP

En 2018, le Comité de direction a dû choisir parmi trois modèles, présentés par notre caisse de pension – CIP, pour la répartition du coût supplémentaire de cotisation.

Le modèle 3 a été choisi par le Comité de direction de l'ASICE.

Le modèle 3 soulève une hausse de 1% pour l'employeur et une hausse de 1% pour l'employé, soit en 2022, 20% pour l'employeur et 9% pour l'employé (l'augmentation se fait petit à petit et ceci dès 2019). Pour rappel, jusqu'à présent, la part employeur était de 19%.

Pour information :

Le modèle 1 ne soulève pas de modification pour l'employeur et une hausse de 2% pour l'employé, soit en 2022, 19% pour l'employeur et 10 % pour l'employé.

Le modèle 2 soulève une baisse pour l'employeur et une hausse de 3% pour l'employé, soit pour 2022, 18% pour l'employeur et 11% pour l'employé.

3.2 Secrétariat et gestion des comptes

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Secrétaire-comptable d'association intercommunale	Chantal Bovay	60 %	1 ^{er} février 2009
Secrétaire-comptable adjointe	Yesica Lopez	20 %	1 ^{er} octobre 2016
Auxiliaire	Sonia Marti	4h /semaine scolaire	1 ^{er} juin 2018

Nous avons pu constater que la charge de travail de notre secrétariat augmente passablement chaque année.

Malgré l'engagement en 2018 de Mme Sonia Marti quelques heures par semaine, notre secrétariat est toujours surchargé. Chantal Bovay veille à ce que son adjointe et son auxiliaire ne dépassent pas leur quota d'heures mais, à fin 2018 il lui restait 120 heures de plus et elle n'a pas réussi à les reprendre en 2019.

Sonia Marti s'occupe principalement de la gestion des courses et camps, de l'organisation des courses spéciales et de la tenue du site internet. Les courses spéciales donnaient beaucoup de travail au secrétariat de l'ASICE. Dès la rentrée d'août 2019, ces tâches ont été confiées à la société Microgis qui dispose des outils nécessaires pour faciliter cette gestion. Depuis août, Sonia Marti a repris la facturation des cantines et devoirs surveillés à Yesica Lopez.

Yesica Lopez s'occupe principalement de la saisie comptable et de la facturation des repas et devoirs surveillés. Elle effectue également des remplacements de personnel à la cantine ou à la surveillance du bus. Depuis août, elle a également repris la saisie des salaires.

Chantal Bovay gère les ressources humaines, s'occupe du secrétariat et établit les procès-verbaux du CoDir et du C.I. Elle gère également les mails et les différents courriers reçus et les comptes de l'ASICE. Elle seconde les membres du Comité dans leurs différentes tâches. Elle est en contact avec l'école, le canton, la préfecture, les chauffeurs, les parents, les enseignants, le service de conciergerie et la bibliothèque.

Séance avec le Préfet

Les représentants de l'ASICE (président du CI, président du CoDir et secrétaire) ont été convoqués par le Préfet afin de procéder au contrôle annuel des procès-verbaux, des préavis, des statuts et règlements. Jean-François Thuillard ne pouvant être présent, c'est Jean-Paul Raemy qui s'est déplacé. Tout est bien tenu, il n'y a eu aucune remarque hormis les félicitations du Préfet.

3.3 Conciergerie

Personnel de conciergerie

Le collège de la Combe compte sur l'année 2019 un total de 2,1 ETP auxquels s'ajoute la présence de deux apprentis jusqu'en août puisque Fadi Ghebryal a terminé sa formation d'AFP agent d'exploitation. Sweety Melchior a été engagée pour parer les absences dans ce service comme déjà précisé sous la rubrique ASICE – employeur.

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Concierge	Adel Tamer	100 %	1 ^{er} juin 2017
Auxiliaire de conciergerie	Maria Helena Ermida Oruguela Da Silva	60 %	19 août 2008
Auxiliaire de conciergerie	Anna Regina Queiros Rodrigues	50 %	1 ^{er} septembre 2011
Auxiliaire de conciergerie	Sweety Melchior	Sur appel	1 ^{er} juin 2019
Apprenti CFC	Benoît Semoroz	100 %	1 ^{er} août 2018
Apprenti AFP	Fadi Ghebryal	100 %	15 octobre 2017 et fin 31.08.2019

Le responsable du bâtiment, M. Pierre-Alain Witzig se rend auprès de M. Tamer une fois par semaine pour faire le suivi des dossiers en cours.

Apprenti CFC

Benoît Semoroz qui a été engagé comme apprenti CFC à partir d'août 2018 donne entière satisfaction tant à Adel Tamer qu'à l'ASICE.

Apprenti AFP

Fadi Ghebryal a obtenu son certificat AFP d'agent d'exploitation avec d'excellents résultats. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

Etant donné que nous n'avons pas pu obtenir une dérogation pour engager un nouvel apprenti, alors que Benoît Semoroz est en 2^{ème} année de formation, nous avons dû donner quelques heures hebdomadaires à Sweety Melchior en attendant de pouvoir engager un apprenti en août 2020.

Le Comité de direction a pris la décision, suite à une suggestion de l'établissement scolaire, d'engager à nouveau deux jeunes élèves terminant leur scolarité pour aider aux nettoyages d'été en 2020.

3.4 Bibliothèque intercommunale du Haut Talent

La bibliothèque comprend en 2019 le personnel suivant :

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Bibliothécaire	Lucie Perdrizat	90 %	1 ^{er} mai 2017
AID	Fabrice Jungo	50% 60 %	1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} août 2019
Auxiliaire de bibliothèque	Nathalie Cachelin	8h00/semaine	1 ^{er} août 2017
Auxiliaire de bibliothèque	Stéphanie Baldisserotto	10h00/semaine	1 ^{er} août 2017 au 31 août 2019
Auxiliaire de bibliothèque	Sonia Marti	5h00/semaine	26 août 2019

La répartition des charges de salaires se fait de la manière suivante :

- Temps scolaire à charge de la DGEO
- Temps parascolaire à charge de l'ASICE
- Temps public Morrens à charge de la commune de Morrens (selon convention)
- Temps public Froideville à charge de la commune de Froideville (selon convention)

Bilan général (rapport de Lucie Perdrizat, bibliothécaire)

La bibliothèque du Haut-Talent, inaugurée en 2018, est encore en construction, tant du point de vue de ses collections que de ses prestations aux classes par exemple. Le fonctionnement se consolide encore et plusieurs collaborations se tissent avec des acteurs parascolaires ou locaux (ludothèques, UAPE, etc).

Le travail sur les collections a de nouveau été notre tâche principale cette année, entre catalogage, migration et poursuite des acquisitions. En parallèle des tâches courantes sur les autres sites de la bibliothèque, un important travail de catalogage a été fait afin de migrer la collection de Cugy vers notre logiciel Alma, durant tout le premier semestre 2019. Nous avons pu bénéficier de l'aide de catalogueurs itinérants mis à disposition par la Coordination des bibliothèques scolaires pour cataloguer à la main tous les livres de ce site. Le catalogage du fonds a été terminé au cours de l'été, mais à la rentrée des vacances d'avril déjà, nous avons pu passer en production. Depuis lors, tous nos prêts se font sur ce logiciel cantonal, ce qui est un gain d'efficacité et de professionnalisme considérable.

La bibliothèque a également tenu de nombreuses animations publiques cette année : 4 animations « Né pour lire », 3 expositions thématiques (sur les contes, la fabrication des livres et les JOJ), une rencontre d'un auteur romand, 5 conteries et animations diverses (Nuit du conte, Samedi des bibliothèques, Autour du 14 juin, Journée internationale des personnes âgées, Semaine romande des médias à l'école, Noël de la bibliothèque). Ces animations ont permis d'offrir des activités, occasions de rencontres et objets de réflexion variés à tous les publics, des bébés aux adultes. Nous remarquons que nos canaux de communication ne sont pas optimaux pour informer tout le public potentiel des quatre communes et travaillons à améliorer ceci.

Du côté de l'école, la bibliothèque a pu fournir des prestations à une majorité des classes (prêt de livres principalement). Nous avons réalisé des animations pédagogiques sur demande des enseignants, comme par exemple en 4P et en 6P. Nous avons collaboré avec les enseignants

sur des projets transversaux comme le marché de Noël des classes de Froideville ou la semaine 38 à Cugy. Nous avons également fait de nombreuses animations dans les classes en vue des JOJ.

Les lecteurs et usagers de la bibliothèque sont toujours plus nombreux à fréquenter nos locaux et utiliser nos services. Les nouvelles inscriptions viennent principalement d'élèves et de familles qui découvrent nos services en cours d'année. Nous observons des variations de fréquentation suivant les jours de la semaine dans les ouvertures parascolaires de midi et de l'après-midi, mais une progression stable dans l'ensemble. Les pratiques sont également variables : usagers du lieu uniquement, emprunteurs, lecteurs quotidiens, etc. La mise en place de clubs de lecture sur les 3 sites a permis d'animer certains créneaux et de créer une dynamique de rencontres qui sera poursuivie en 2020.

Nous avons pu accueillir deux stagiaires cette année : Léa Pache du 4 au 22 février et Aurélie Berger du 11 au 15 novembre. 2019 a été une année riche en formations également : CAS BMS (Certificate of Advanced Studies de Bibliothécaire en Milieu Scolaire) dispensé par la HEP pour Lucie Perdrizat et Fabrice Jungo, formation Renouvaud pour l'usage d'Alma pour Nathalie Cachelin, Stéphanie Baldisserotto et Sonia Marti, formations continues pour bibliothèques (CLP (association qui rassemble toutes les bibliothèques publiques) et HEP (Haute Ecole Professionnelle)) pour Nathalie Cachelin et Lucie Perdrizat. Suite aux entretiens annuels d'avril, nous avons mis en place des séances plus régulières et des séances d'un après-midi complet afin d'améliorer la communication au sein de l'équipe.

Plusieurs projets et développements en cours seront poursuivis en 2020, concernant par exemple les animations pédagogiques régulières et transversales (des projets sont en gestation pour la Semaine d'action contre le racisme ou la Semaine 38 par exemple). Le catalogage des collections du site de Morrens pour le passage au prêt informatisé est également en cours. Nous poursuivrons également le réassortiment et équilibrage des collections de documentaires, afin d'offrir une collection réellement encyclopédique et cohérente avec le PER. Un projet de « prêt interbibliothèques interne » pourrait aboutir au printemps 2020 afin de permettre une circulation de nos documents entre les différents sites de la Bibliothèque du Haut-Talent et ainsi en faciliter l'usage par nos lecteurs des quatre communes.

Retour sur l'année 2019 en quelques chiffres	
33 classes = ~60% des classes	Nb de classes qui viennent en visite régulièrement ou utilisent le service de « bibliothèque itinérante »
106 périodes	Nb de visites de classes en bibliothèque
16 animations JOJ	Nb d'animations JOJ faites cet automne
~18 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture de midi à Froideville
~35 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture de l'après-midi à Froideville
~15 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture parascolaire à Cugy
~10 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture publique à Morrens
18'000.- CHF	Total des dépenses 2019 pour l'acquisition de documents
~950 titres	Nb de nouveaux documents acquis en 2019

3.5 Devoirs surveillés

Selon la loi, la gestion des devoirs surveillés est à la charge des communes. Chantal Bovay s'est occupée des aspects administratifs.

Les devoirs surveillés sont organisés sur un site scolaire à partir de quatre enfants inscrits par jour. Pour l'année 2019, nous avons eu besoin de deux personnes pour Cugy et deux personnes pour Froideville.

Après quelques semaines il n'y avait que deux enfants à Cugy le jeudi. Le CoDir a donc pris la décision de fermer les devoirs surveillés à Cugy les jeudis dès les vacances d'automne. Cela avait déjà été le cas après les vacances d'automne 2018 pour l'année scolaire 2018-2019.

Comme il y a eu peu d'inscriptions à Froideville et que des grands (7-8P), les surveillantes ont proposé dès la fin septembre de faire chacune leur semaine.

Pour Bretigny et Morrens, un seul enfant étant inscrit, nous avons renoncé à ouvrir ces structures.

	Titulaire	Nombre d'enfants inscrits	Entrée en fonction
Devoirs surveillés Cugy	Mme Denise Vez	14	01.08.2011
	Mme Françoise Jaccoud		01.05.2018
Devoirs surveillés Froideville	Mme Catherine Miserez	12	01.08.2013
	Mme Dominique Pache		01.08.2014

Les deux surveillantes de Froideville nous avaient donné un retour très positif en 2018 sur la formation qu'elles avaient suivie auprès du service en charge des devoirs surveillés sur Lausanne. Les deux surveillantes de Cugy, toutes deux anciennes enseignantes, n'ont pas désiré suivre cette formation.

3.6 Personnel de surveillance

Surveillance des élèves entre les transports et le début/ la fin de l'école

Les temps d'attente entre les horaires des bus et les entrées ou sorties scolaires sont parfois de plus de 10 minutes. Selon son Règlement sur les transports scolaires, l'ASICE se doit d'organiser la surveillance durant ces périodes sur nos sites scolaires. Dès la rentrée d'août 2018, nous avons pu supprimer la surveillance à Froideville et diminuer celle de l'Epi d'Or à Cugy car le temps d'attente y était inférieur à 10 minutes.

Dès la rentrée d'août 2019, nous avons des surveillances régulières à la Chavanne et à Morrens. A Bretigny nous avons une surveillance uniquement le matin. A Froideville, c'est uniquement à 13h15 qu'il y en a une. A la Cavenettaz, il y a des surveillances à 11h45 et à 15h15 et pour terminer, à l'Epi d'Or, il y a quelqu'un à 8h00, à 11h45 et à 15h15.

Nous avons, en 2018, 10 personnes qui se partageaient ces surveillances. Pour l'année scolaire 2019-2020 ce sont 9 personnes qui font ces surveillances.

La gestion de ce personnel n'est pas simple car lorsqu'une personne est malade, elle téléphone à notre secrétaire dans la soirée et il est difficile de trouver « au pied levé » une personne disponible pour le lendemain. Heureusement, nos surveillants sont très arrangeants et nos secrétaires sont également à disposition pour les remplacements.

Surveillants	Tranches ½ h/semaine 1^{er} semestre	Tranches ½ h/semaine 2^{ème} semestre	Entrée en fonction
Croisier Elizabeta	10	8	01.08.2014
De Giuli Minou	4	0	31.03.2011
Delisle Fabienne	4	8	01.09.2012
Kunzi Kurt	15	13	01.09.2015
Loup Marie-Christine	4	12	01.09.2015
Mento Rita	4	2	01.08.2014
Moser Maria	9	0	01.01.2017
Münger Beat	8	7	17.11.2014
Polibina Cossy Elena	9	7	27.08.2018
Tenud Franco	8	8	01.08.2016
Treuthardt Laurence	2	3	01.08.2014

3.7 Cantine de la Combe et espace pique-nique

La cantine du collège de la Combe est utilisée par les élèves du secondaire (9 à 11^{ème} années) et du primaire (7 et 8^{ème} années). Le local est occupé en moyenne par une septantaine d'élèves par midi. Ces enfants arrivent par vagues, ils ne sont pas tous présents aux mêmes heures en raison de leur programme scolaire. De plus, certains mangent dans la zone pique-nique pour être avec leurs amis.

Comme l'an passé, la cantine a accueilli lors du premier semestre les élèves de 6^{ème} année, car l'UAPE ne pouvait les prendre en charge en raison d'un manque de place. Ces enfants ont bénéficié d'un encadrement spécifique au vu de leur âge. Deux personnes ont géré ce groupe d'une quinzaine d'élèves sur le temps de midi.

Après le repas, qui était pris ensemble, elles proposaient des animations en salle de gym.

Exemple d'occupation hebdomadaire de la cantine de Cugy : (octobre 2019)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Repas chauds (7-11)	33	39	31	25
Sandwichs - salades	19	16	10	9
Pique-niques	24	30	31	18
Total	76	85	72	52

Personnel de cantine

		Nombre de jour/semaine	Entrée en fonction
Responsable de cantine	Münger Isabelle	4	01.11.2002
Auxiliaire de cantine	Da Silva Héléna	4	01.09.2008
Surveillant place pique-niques	Tenud Franco	4	01.08.2016
Responsable 6P	Marti Sonia	4 (1 ^{er} sem.)	01.08.2016
Aide 6P	De Giuli Minou	3 (1 ^{er} sem.)	31.03.2011

3.8 Cantine de Froideville

La cantine de la salle du Foyer à Froideville accueille des élèves de 7 et 8P. Deux responsables se partagent la semaine et elles sont secondées par une personne chargée de l'intendance. Les élèves peuvent commander un repas chaud ou pique-niquer.

Exemple d'occupation hebdomadaire de la cantine de Froideville : (octobre 2019)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Repas chauds (7-8)	16	15	22	18
Pique-niques	8	12	8	7
Total	24	27	30	25

Personnel de cantine

		Nombre de jour/semaine	Entrée en fonction
Responsable de cantine	Mme Miserez Catherine	2	01.08.2013
Auxiliaire de cantine	Mme Pache Dominique	2	01.08.2014
Auxiliaire de cantine	Mme Jaccoud Françoise	2	01.08.2016
Auxiliaire de cantine	Mme Clément Maryline	2	01.12.2016

Mme Clément ayant été accidentée en début juillet, elle a été remplacée par Mme De Giuli Minou jusqu'à fin décembre 2019. Maryline Clément reprendra son activité à la rentrée de janvier 2020.

3.9 Parascolaire – partage des responsabilités

Beaucoup de questions se posent sur le partage des responsabilités au long de la journée. C'est pourquoi un document précisant ces aspects a été préparé par l'ASICE et l'établissement scolaire et est inséré chaque année dans les agendas à la rentrée scolaire. Ce document rappelle également le respect des règles. Chaque parent a dû en prendre connaissance et le signer.



ASICE
Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs



EPS Cugy
Etablissement Primaire et Secondaire de Cugy et env.

Informations aux parents concernant le partage des responsabilités dans la prise en charge des enfants

Elèves de 1^{ère} à 6^{ème} années

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents sur le chemin de l'école ou de la maison.

Les enfants qui prennent le bus scolaire pour se rendre à l'école sont placés sous la responsabilité de l'ASICE (CarPostal durant le trajet), depuis la prise du bus jusqu'à leur entrée en classe ainsi que dès la sortie de classe jusqu'à ce qu'ils soient de retour dans leur village avec le bus. Pour assurer cette responsabilité, l'ASICE met en place une surveillance pour ces moments (surveillance des enfants qui prennent ou attendent le bus scolaire uniquement).

Durant le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de l'école.

Les enfants inscrits à l'UAPE sont sous la responsabilité de l'UAPE. Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité de l'ASICE à l'intérieur des espaces surveillés. (Les enfants qui piquent-nique à la cantine ou dans la cour sont sous la responsabilité de leurs parents. Les espaces sont toutefois surveillés par un adulte).

Les enfants inscrits aux devoirs surveillés sont sous la responsabilité de l'ASICE depuis la fin des cours jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs devoirs et quittent la salle de classe. Dès ce moment, ils sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

Respect des règles et sanctions bus scolaires et parascolaire

La sécurité des enfants transportés est un élément central dans le cahier des charges des conducteurs/trices. En ce sens, il est important que les enfants transportés respectent les règles de comportement dans le bus et les consignes des conductrices et conducteurs. Ils peuvent être amenés à donner des avertissements aux enfants qui perturbent la sécurité du transport par leur comportement. Un avertissement fait suite à des demandes répétées du conducteur ou de la conductrice de cesser un comportement non conforme aux règles du bus ou à un événement mettant la sécurité du bus en question. L'enfant reçoit dès lors un avertissement dans son « permis bus ». En cas d'avertissement, les parents reçoivent un courrier les informant de la situation de la part de l'ASICE. Si la situation se répète, l'ASICE peut convoquer l'enfant et ses parents à un entretien. Une exclusion temporaire du bus peut être prononcée à l'encontre de l'enfant.

De même, il est important que les enfants accueillis au parascolaire respectent les règles de comportement et les consignes des surveillantes et surveillants. Ils peuvent être amenés à donner des avertissements aux enfants qui perturbent durablement l'accueil. Si la situation se répète, et après information aux parents, l'ASICE peut convoquer l'enfant et ses parents à un entretien. Une exclusion temporaire de la cantine ou des devoirs surveillés peut être prononcée à l'encontre de l'enfant.

Nous vous remercions d'en parler avec votre enfant.

Nous avons lu et compris les informations relatives aux responsabilités partagées durant la journée de l'élève ainsi que celles concernant le respect des règles.

Signature des parents ou des représentant-e-s légaux : _____

4. Affaires scolaires

4.1 Grille horaire

Année scolaire 2019

La grille horaire de 5 périodes le matin et 2 l'après-midi pour les élèves de 7^{ème} à 11^{ème} a été maintenue. Cependant il y certains cours donnés sur le temps de midi afin d'exploiter au mieux les infrastructures pour l'enseignement des branches spéciales dont particulièrement celles de sciences ou de musique.

4.2 Indemnisation de repas

Dans le cas où des élèves n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à midi en raison des horaires, le Comité a dû se conformer à l'article 30 de la LEO en accordant un subside de CHF 5.00 par repas. Un règlement fixe les conditions et modalités de cette indemnité.

4.3 Salles de gymnastique

Les salles de gymnastique du collège de la Combe sont occupées à plein temps la semaine. En dehors des horaires scolaires, ces salles sont essentiellement occupées par des sociétés locales. De plus, plusieurs sociétés organisent des tournois les samedis ou dimanches.

	LUNDI	LUNDI	MARDI	MARDI	MERCREDI	MERCREDI	JEUDI	JEUDI	VENDREDI	VENDREDI
Heures	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2
16h30										
				Sports				Sports		
17h00				facultatifs	The Dance			facultatifs		
17h30										
						Dojo Waryu				
18h00										
								Dojo Waryu		
18h30	Mini	Handball			VBC				FC Cugy	
			Badminton		Sugnens		Badminton			
19h00					Cugy			Fatta N.	Novembre - Février	
19h30										
20h00										
	VBC	Sugnens	Sport pour	tous	VBC	Sugnens	Sport pour	tous		
20h30		Cugy				Cugy				
21h00										
21h30										
22h00										

4.4 Piscine

La collaboration avec l'Établissement scolaire du Mont ayant pris fin en 2015, il n'a pas été possible de proposer des heures d'enseignement de natation à nos élèves hormis quelques heures pour les tests de natation à organiser avant le camp à Noirmoutier en 2019.

4.5 Sports scolaires facultatifs

La cheffe de file de l'éducation physique et sportive, propose de plus en plus d'activités aux élèves de notre établissement. Ce constat est réjouissant car cette organisation permet à des élèves qui ne sont pas forcément engagés dans une société sportive de découvrir et pratiquer une activité physique et sportive.

discipline	cycle	date
Mini-tennis	Cycle 1	Janvier - février
Handball I	Cycle 1	Janvier - février
Handball II	Cycle 1	Janvier - février
Handball III	Cycle 1	Janvier - février
Unihockey	Cycle 3	Janvier - février
Handball	Cycle 3	Janvier - février
Football	Cycle 3	Janvier - février
Handball I	Cycle 1	Février - juillet
Handball II	Cycle 1	Février - juillet
Handball III	Cycle 1	Février - juillet
Unihockey	Cycle 3	Février - juillet
Football	Cycle 3	Février - juillet
Mini-tennis I	Cycle 1	Août - décembre
Handball I	Cycle 1	Août - décembre
Handball II	Cycle 1	Août - décembre
Handball III	Cycle 1	Août - décembre
Unihockey	Cycle 3	Août - décembre
Basket	Cycle 3	Août - décembre

4.6 Matériel de musique

Inventaire du matériel de musique

En 2018, le Comité de direction avait demandé un inventaire du matériel de musique. Un inventaire très précis du matériel appartenant à l'établissement scolaire, l'ASICE, et à des enseignants a été établi. De plus une liste du matériel manquant a été proposée par le maître spécialiste de la musique à la demande de la direction de l'établissement scolaire. Nous avons avisé les enseignants que le matériel de musique leur appartenant mais qui est entreposé dans le bâtiment scolaire n'est pas compris dans nos assurances.

Le Comité de direction achète petit à petit un complément de matériel de sonorisation afin de disposer après quelques années d'une bonne sonorisation des salles de sport qui servent d'aula pour différentes manifestations dont les promotions. Cet équipement acheté nous permettra d'économiser des frais de location et de diminuer l'apport de matériel privé des enseignants.

La salle de musique

Cette salle de musique est aussi utilisée, en dehors des périodes scolaires, par des conservatoires. Chaque utilisateur est prié de remettre le matériel et le mobilier en place après son passage afin de maintenir une entente cordiale entre les intervenants.

4.7 PPLS

Jusqu'en 2018, la répartition des coûts du PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) était basée sur le nombre total des élèves des établissements scolaires de Cugy et Environs et du Mont. Jusqu'à maintenant Cugy comprenait plus d'élèves que le Mont mais nos élèves fréquentaient en moyenne deux fois moins le service PPLS. Cela est vraisemblablement dû à l'éloignement de ces locaux. Par conséquent notre contribution était légèrement plus élevée que celle du Mont. Cette répartition se base sur un accord oral qui date de 2003, selon la Municipalité du Mont, soit avant la mise en place de notre établissement scolaire. Dans ce montant annuel qui nous était facturé, il y avait l'amortissement du bâtiment (CHF 25'000.00 à charge du Mont et CHF 25'000.00 à charge de l'ASICE) et les frais annuels pour les charges d'entretien.

Le désir a été évoqué de disposer d'une antenne PPLS à Cugy et environs. Le but étant de faciliter l'accès à ce service à nos élèves en limitant la durée des déplacements.

Une visite du service PPLS du Mont a été organisée en 2018 afin de se rendre compte des infrastructures nécessaires à la mise en place de ce service sur l'une de nos communes.

Début 2019 le CoDir, en collaboration avec la municipalité de Froideville, a étudié la possibilité d'exploiter des locaux disponibles à Froideville. Les locaux disponibles ne sont pas vraiment adaptés pour y aménager un service PPLS, il faudrait effectuer des travaux et occuper une partie de la salle de rythmique. En mai 2019, la commune de Froideville a informé l'ASICE qu'elle renonçait à ce projet.

Heureusement, dans le même temps, le Comité de direction avait maintenu son dialogue avec la municipalité du Mont afin d'obtenir une meilleure répartition des charges entre eux et l'ASICE. Un accord a été finalisé durant l'été avec une participation de l'ASICE de CHF 30'000.00, soit une économie annuelle de près de CHF 15'000.00.

4.8 Assurance

Concernant l'assurance complémentaire pour nos élèves contractée auprès de l'Helsana, le Comité de direction se demandait s'il fallait maintenir cette assurance ou pas. Nous avons profité de la déclaration d'un sinistre établie par l'école pour recevoir le conseiller et l'interroger sur ce qu'ils prenaient en charge.

Cette assurance de CHF 10.00/élève est un complément aux assurances obligatoires des élèves et des accompagnants.

Après examen du faible nombre de cas qui ont fait l'objet d'une prise en charge sur les dernières années, le Comité de direction a résilié cette assurance au 31.12.2019.

4.9 Courses et camps

Après un ajustement sur le budget de financement pour les courses et camps en 2019 et une année de transition car certaines réservations avaient déjà été faites, l'organisation des courses et camps a trouvé son rythme. Le canton s'est finalement positionné sur l'arrêté fédéral de 2017. Le CoDir n'a pas obtenu réponse du DFJC à différents courriers à ce sujet.

Le Comité de direction en accord avec la direction de l'Établissement scolaire a pris la décision de ne plus réaliser de déplacement en avion, en cohérence avec les problématiques climatiques actuelles et les manifestations des jeunes pour le climat. Le CoDir estime qu'il y a suffisamment de destinations moins lointaines et accessibles en train. Les enseignants ont été informés de cette décision.

Le camp à l'Ile d'Yeu n'a pas pu se faire cette année, suite à une vente du centre d'accueil après une mise en faillite. Grâce aux efforts de notre établissement il a pu être déplacé à Noirmoutier. Le repreneur du site d'accueil de l'Ile d'Yeu va remettre en fonction ce centre et notre établissement souhaite, avec l'accord du canton, poursuivre ses camps là-bas dès septembre prochain.

4.10 Caisses de classe

Comme l'an passé la participation de l'ASICE aux caisses de classe a été de CHF 10.00/élève.

4.11 Animations culturelles

La participation de l'ASICE aux animations culturelles a été maintenue à CHF 12.50 par élève.

Les animations culturelles pour tous les cycles d'élèves ont été les suivantes en 2019 :

1-8P : spectacle scolaire des classes de Froideville

9-11S : histoire du rock

1-2P : conteries en forêt

3-4P : Le carnaval des animaux

5-8P : visite et animation d'un atelier au MUDAC à Lausanne : les snickers

En plus, certaines classes ont organisé des sorties à thème comme :

- cinéma,
- HEMU,
- Germanofolies,
- atelier « conte ».

5. Transports scolaires

5.1 Règlement

Selon ce règlement un élève qui se conduirait de manière à compromettre la sécurité routière ou la protection des autres élèves, voire la préservation des véhicules, peut être exclu temporairement par le Comité de direction. L'exclusion temporaire, d'une durée maximale de dix jours de classe, est prononcée après avoir entendu l'élève et ses parents.

Sur l'année 2019, aucun enfant n'a reçu d'avertissement écrit.

5.2 Organisation des transports scolaires

Pour l'organisation des transports 2019-2020, l'ASICE a délégué celle-ci à la société MicroGis qui a travaillé en collaboration avec notre établissement. Le Comité de direction est très satisfait de cette collaboration.

L'utilisation des trois bus de CarPostal et celui de Transfer Express permettent que la durée d'attente des bus et le temps passé dans ceux-ci soient les moins longs possibles.

117 élèves doivent être transportés par nos bus dès août 2019. Ils étaient 125 élèves au printemps 2019.

Il a fallu quelques petits ajustements les premières semaines de la rentrée, mais dans l'ensemble tout s'est très bien passé.

5.3 Organisation des courses spéciales

L'organisation des courses spéciales s'est faite par le secrétariat de l'ASICE sur l'année scolaire 2018-2019. Cette tâche est très complexe et demandait beaucoup de temps à notre personnel, ceci d'autant plus que notre personnel ne travaille pas à temps plein. En effet, les enseignants qui organisent une sortie doivent faire une demande à l'établissement scolaire en indiquant s'ils ont besoin d'un transport par bus. Une fois validé par l'établissement, le secrétariat de l'ASICE en recevait une copie. Il fallait ensuite se référer à toutes les courses fixes des bus y compris ceux qui sont régulières dans la journée pour des activités sur un autre site (ACT, gym...). Si un bus était disponible, les secrétaires de l'ASICE contactaient le chauffeur par sms afin de savoir si l'horaire de la course spéciale lui convenait. Une fois son aval reçu (ce qui pouvait prendre quelques jours) l'enseignante était informée de l'horaire et un bon était établi pour les chauffeurs et CarPostal. Si aucun arrangement n'était trouvé avec

l'un de nos bus, l'enseignante était informée qu'elle devait s'organiser avec les TI ou louer un autre bus ou encore modifier le jour de sortie ou l'horaire de cette dernière.

Lorsqu'il y avait des joutes sportives ou autres activités où de nombreuses classes devaient être déplacées, l'organisation était complexifiée. Les bus scolaires étaient réservés pour les plus jeunes élèves (mais cela implique de nombreux trajets) et les plus grands se déplaçaient avec les transports publics.

Dès août 2019, le Comité de direction a mandaté Microgis pour gérer ces courses spéciales. L'organisation est toujours très complexe mais elle est facilitée par les logiciels dont cette société dispose. Depuis, CarPostal a modifié sa procédure et toutes les demandes doivent passer chez eux avant d'être envoyées aux chauffeurs ce qui prolonge encore l'organisation de ces courses spéciales.

5.4 Appel d'offres

Notre contrat avec CarPostal se termine en été 2020. Selon la loi, un appel d'offres doit être organisé tous les cinq ans. En 2015, comme nous avons besoin d'un bus plus grand, CarPostal nous avait proposé un nouveau contrat qui prend fin au 31 juillet 2020.

Le Comité de direction a pris la décision de faire un appel d'offres pour nos transports scolaires dès la rentrée d'août 2020. Afin que tout soit fait dans les règles, le Comité a souhaité être secondé par la société Microgis et la société Vallat qui organisent régulièrement de tels appels.

La résiliation de notre contrat avec CarPostal a été envoyée par pli recommandé à la fin de l'année afin de respecter le préavis de 6 mois pour la fin de l'année scolaire.

Les offres seront étudiées par le Comité de direction accompagné de Virginie Dorthe (Directrice de l'établissement), de Chantal Bovay, de Daniel Busch (représentant du Conseil intercommunal), d'un membre de la société Microgis et d'un membre de la société Vallat dans le courant du mois de février.

6. CONSEIL INTERCOMMUNAL

6.1 Composition

Composition du Conseil intercommunal pour l'année 2019

Délégués		
Bretigny	M. Markus Mooser	Syndic
Bretigny	M. Laurent Chappuis	Conseiller municipal
Bretigny	M. Marc Heuschkel (*)	Conseiller général
Bretigny	Mme Karen Brunisso (°)	Conseillère générale
Bretigny	M. Marc Rohner	Conseiller général
Cugy	M. Thierry Amy	Syndic
Cugy	M. Philippe Flückiger	Conseiller municipal
Cugy	M. Sylvain Amaudruz	Conseiller communal
Cugy	Mme Minou De Giuli (°)	Conseillère communale
Cugy	M. Bertrand Fahrni (*)	Conseiller communal
Froideville	M. Jean-François Thuillard	Syndic
Froideville	M. Albert Blaser	Conseiller municipal
Froideville	M. Laurent Gattlen (*)	Conseiller communal
Froideville	M. Azdine Bouhedja (°)	Conseiller communal
Froideville	M. Cédric Von Rohr	Conseiller communal
Morrens	M. Jean-Paul Raemy	Syndic
Morrens	M. Didier Beuchat	Conseiller municipal
Morrens	Mme Virginie Binggeli (*)	Conseillère communale
Morrens	M. Daniel Busch	Conseiller communal
Morrens	M. Frédéric Staehli (°)	Conseiller communal

(*) Membres de la commission de gestion

(°) Membres de la commission Ad-hoc (pour analyse des préavis)

Président	M. Jean-François Thuillard
Vice-président	M. Jean-Paul Raemy
Secrétaire	Mme Chantal Bovay

6.2 Séances

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises et s'est prononcé sur les sujets suivants :

26 mars 2019

- Informations du CoDir
- Préavis 12.2019 Comptes et rapport de gestion 2018 (adopté)
- Informations de la direction de notre établissement

24 septembre 2019

- Informations du CoDir
- Informations de la direction de notre établissement
- Préavis 13.2019 Budget scolaire 2020 (adopté)
- Préavis 14.2019 Budget parascolaire 2020 (adopté)

19 novembre 2019

- Information du CoDir
- Informations de la direction de notre établissement
- Préavis 15.2019 Demande d'extension du chauffage à distance (CAD) existant en incluant une nouvelle infrastructure de la commune de Cugy
- Préavis 16.2019 Demande d'approbation d'un projet de création d'un centre d'animation destinée à la jeunesse des quatre villages de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs
- Elections statutaires



7. Conseil d'établissement

7.1 Composition du Conseil d'établissement

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Présidence :		Seema Ney
Vice-présidence :		Katia Cruchon
Secrétariat :		Sonia Marti
Délégué·e·s		
Bretigny	Mme Jaggi Audrey	Quart parents d'élèves
Cugy	Mme Mason Vanessa	Quart parents d'élèves
Froideville	Mme Brouze Pascale	Quart parents d'élèves
Cugy	M. Raphaël Benoit	Quart parents d'élèves
Bretigny	M. Paccaud Christophe	Quart société civile
Morrens	Mme Anouschka Bonzon	Quart société civile
Froideville	M. Bouhedja Azdine	Quart société civile
Morrens	M. Busch Daniel	Quart société civile
	Mme Dorthe Virginie	Quart professionnels
	Mme Brunner Sophie	Quart professionnels
	M. Bovet Florian	Quart professionnels
	Mme Behrens Loewer Céline	Quart professionnels
Bretigny	Mme Ney Seema	Quart autorités
Cugy	M. Sterchi Jean-Pierre	Quart autorités
Froideville	M. Witzig Pierre-Alain	Quart autorités
Morrens	Mme Cruchon Katia	Quart autorités

Sophie Zbinden a démissionné à la fin de l'année 2018 et Sonia Marti a été nommée en tant que nouvelle secrétaire du CET. Deux autres démissions ont également eu lieu à la fin 2018, celle de David Chamoso (quart parent, Morrens) et celle de Thierry Auberson (société civile, Cugy). Comme aucun parent de Morrens ne s'est porté candidat pour reprendre la place laissée vacante par David Chamoso, c'est un parent de Cugy qui a été nommé. Raphaël Benoit remplace ainsi David Chamoso, pour le quart parents dès janvier 2019. Par ailleurs, Anouschka Bonzon (quart société civile, Morrens) remplace Thierry Auberson pour le quart société civile. Ces deux nominations permettent cependant de garder la même proportion de représentants de chacune des communes.

7.2 Rapport d'activités

Le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à trois reprises en 2019 (30 janvier, 3 avril, 4 septembre).

Plusieurs projets ont été portés tout au long de cette année :

Projet LIFT :

Le projet LIFT, qui vise à proposer à des jeunes de l'établissement en baisse de motivation quelques jours de travail auprès des entreprises locales sur une durée de trois mois et de les sensibiliser ainsi au monde du travail, a été poursuivi. Ce projet est pris en charge en grande partie par le « Quart société civile », en collaboration avec l'école. Les tâches effectuées par le « Quart société civile » sont le démarchage des entreprises, l'école s'occupant de cibler les élèves candidat·e·s et les tâches administratives. En 2019, ce sont 11 élèves sur le premier semestre et 10 sur le 2ème qui ont participé à ce projet dans les entreprises de la région.

La difficulté de trouver de nouvelles entreprises est cependant souvent évoquée, tout comme la problématique des assurances de ces jeunes.

Ecole-entreprises :

Porté par les représentants de la société civile au Conseil d'établissement, école-entreprises permet à des élèves de 11^{ème} qui le souhaitent de passer des entretiens d'embauche simulés. Leur curriculum vitae et leur lettre de motivation sont analysés et rendus avec un feed-back. Pour l'édition 2019, ce sont seulement 8 candidat·e·s qui se sont présenté·e·s. Les entretiens ont cependant été extrêmement positifs. Vu le nombre de jeunes inscrit·e·s, seuls Anouschka Bonzon et Azdine Bouhedja se sont chargés d'école-entreprises cette année, les deux autres membres du « Quart société civile » s'étant investi sur Lift.

Nos remerciements vont aux élèves pour leur implication et aux enseignant·e·s pour leur travail de préparation et aux membres du « Quart société civile » pour leur engagement généreux .

Mon'apprentissage :

En 2019, le CET de Cugy et environs a rejoint le projet Mon'apprentissage mis en place par le CET du Mont. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^{ème} années en recherche d'une place d'apprentissage ou de stage. Ainsi, en 2019, Mon'Apprentissage s'est adressé aux élèves du Mont mais également aux élèves et entreprises des communes de Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville.

Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour les élèves de 10 et 11S de rencontrer des patrons d'entreprises des communes de la région, prêts à les prendre en stage et à proposer des places d'apprentissage. De nombreuses professions sont représentées : employé·e de commerce, ébéniste, poseur/poseuse de sol, gestionnaire de commerce de détail, boulanger/ère-pâtissier/ère, assistant·e socio-éducatif/ve, installateur/trice sanitaire parmi d'autres. La manifestation s'est déroulée le 30 janvier 2019 au Mont-sur-Lausanne.

Les entreprises de nos villages ont été contactées et une vingtaine d'entreprises ou institutions ont répondu présentes en proposant une palette de 28 métiers pour une centaine de rendez-vous avec les élèves.

Pour cette première participation, 20 entreprises ont participé et 102 rendez-vous élèves-entreprises ont été organisés. Les élèves de notre établissement ont ainsi pu rencontrer, lors d'entretiens d'une quinzaine de minutes, plusieurs patrons pour leur présenter CV et lettre de motivation afin de décrocher un stage, avec à la clé une place éventuelle d'apprentissage. Pour l'édition 2020, ce sont 25 entreprises qui participent et 125 rendez-vous qui ont été planifiés. Un gros travail de la part de deux enseignants, Cendrine Righetti Jaeger et Benoit Pythoud, ainsi que d'Azdine Bouhedja a été réalisé afin d'explicitier le concept dans toutes les classes concernées. Dans une première phase, les retours étaient faibles. Le délai de postulation a donc été rallongé et la communication poursuivie. Ce désintérêt passager peut être imputé à la volonté des élèves de 10 et 11e à viser le raccordement.

Azdine Bouhedja s'est employé à trouver des entreprises correspondant aux souhaits de métiers évoqués par les élèves dans un sondage qui avait été réalisé en amont.

Graines d'entrepreneurs (Projet PEJ 2019) :

Deux classes de l'établissement ont participé au projet Graines d'entrepreneurs. Sous l'égide de l'Université de Lausanne, ce programme favorise une approche pluridisciplinaire des savoirs en invitant les élèves à réfléchir puis à proposer des projets pour leurs communes.

Les deux classes, par petits groupes d'élèves, ont travaillé et proposé huit projets. Chaque groupe a également préparé une présentation rapide de son projet (pitch), qui peut être visionné sur internet. Le descriptif des projets (et l'adresse URL des pitch) sont présentés dans le tableau ci-après :

		Cugy		
https://youtu.be/0-JFwKUA7eU	6	Cugy 1	AUDIO CLASSE	Systeme audio/video de rattrapage des cours ratés
https://youtu.be/O0Ce8iQa3qg	7	Cugy 1	FUN SPOT	Lieu de rdv en plein air pour les jeunes de Froideville/Cugy et environ avec Skatepark, tables et bancs, abri pour les spectateurs en cas d'intemperies, place de jeux (balancoires+tourniquet), panier de basket, crossfit, distributeurs de snacks, wifi gratuit. Lieu aménagé pour faire des soirées / goûter en plein air, avec musique.
https://youtu.be/2NWeM5ataA	8	Cugy 1	CROSSLIGHT	Eclairage solaire + Passages piéton et signalétique avec led, pouvant changer de couleur suivant les événements de la commune.
https://youtu.be/EiFUBi5K2i4	9	Cugy 1	BASKETBIN	Optimisation des lieux des poubelles suivant la fréquentation des parcours+ programme de sensibilisation aux déchets+ poubelles ludiques avec score
https://youtu.be/fYcWCNye0_w	10	Cugy 2	Nouvelle sonnerie	Sonnerie et communication interne à l'école
https://youtu.be/mrx5nTLTFqs	11	Cugy 2	AQUAPISCINE	Piscine - cours de natation
https://youtu.be/tVa4dR5Yg2M	12	Cugy 2	HAPPY VILLAGE	Fête annuelle d'été dans chaque commune
https://youtu.be/1YOWpkPt9PU	13	Cugy 2	TOUS A CUGY	Organisation de fêtes adaptées pour tous

Assemblée annuelle des parents :

L'Assemblée annuelle des parents pour l'année scolaire 2019-2020 aura lieu au printemps 2020.

Souper de fin d'année offert aux enseignant·e·s :

Chaque année, ce sont les représentant·e·s d'une même commune au sein du CET qui organisent le souper de fin d'année qui est offert par l'ASICE aux enseignant·e·s de l'établissement ainsi qu'au personnel administratif et de conciergerie. En 2019, ce sont les membres représentant Morrens qui l'ont organisé, en offrant une très jolie fête de fin d'année au corps enseignant.

En 2020, pour la première fois, ce sont les représentant·e·s du quart professionnel (c'est-à-dire les enseignants) qui organiseront le souper de fin d'année. Cette nouvelle formule a été proposée pour l'organisation du cinquième repas de la législature sachant que quatre communes seulement composent l'ASICE.

Echanges :

De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu au cours des séances.

Le CET a été informé des réflexions en cours au sein du CoDir sur les locaux scolaires et sur le parascolaire, notamment celui concernant les élèves de 7-8^e années qui doit être mis en place d'ici à fin 2020. Finalement, conformément aux statuts du CET, celui-ci a statué sur les demi-journées de congé supplémentaires pour les élèves. Il a décidé de suivre la proposition de l'établissement scolaire et d'accorder un congé aux élèves le mercredi qui précède l'Ascension.

8. Conclusion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil intercommunal :

- vu le rapport du Comité de direction, relatif à la gestion et aux comptes de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs pour l'exercice 2019 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil Intercommunal décide

- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes pour l'année 2019.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction le 14 février 2020

Le Comité de direction